

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 06 juin 2025

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle de la mairie le

**Jeudi 12 juin 2025
à 19h00**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Approbation des comptes rendus des 20 février, 18 mars et 10 avril 2025.

1-Personnel : suppression d'un poste permanent à temps non complet

2-Personnel : tableau des effectifs

3-Personnel : création d'un poste contractuel d'adjoint technique à temps non complet

4-Finances : décision modificative

5-Finances : subventions communales

6-Convention pour la plantation de haies sur la commune

7-Délibération donnant au Maire délégation pour le choix d'un avocat

Questions diverses

SEANCE DU 12 JUIN 2025

Le douze juin deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Lyliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juin 2025

Etaient présents : Mme SIGNAT Lyliane, Maire,

M. AMBERT Aymeric, M. BRUN Xavier, M. DUBREUIL David, Mme DUC Marylène, M. MARCHADIER Bruno, M. POCH Patrick.

Mme OGER Isabelle est arrivée en cours de séance et a participé au vote des délibérations 12.06.2025.05, 12.06.2025.06 et 12.06.2025.07, avec pouvoir de M. Gallet Jean-Michel.

Excusés : M. GALLET Jean-Michel (pouvoir à Mme Oger), Mme GUILLOUT Florence (pouvoir à M. Marchadier).

Absent : M. CRESPIN François.

Secrétaire de séance : M. BRUN Xavier.

Les comptes rendus des 20 février, 18 mars et 10 avril 2025 sont adoptés, celui du 18 mars 2025 avec les modifications dans les questions diverses :

Information sur les propriétés des cours d'eau : lire « l'usage des berges » et non pas « l'usage des bernes »

Est rajouté au compte rendu des assises nationales de l'heure civique du 6 mars 2025 à Paris.

« A cette occasion, l'Heure Civique a décerné, le label « Ville Solidaire 2025 » à la Mairie de Saint Sulpice d'Arnoult pour l'implication exemplaire du Maire, des élus, et des personnels de la Mairie au service des administrés. » en présence de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement de Paris et de M. Atanase PERIFAN, Président de la Fédération Européenne des Solidarité de Proximité, créateur de la fête des voisins. »

Concernant l'heure Civique, Madame le Maire informe les membres du Conseil que la commune a obtenu le label « Entraide Citoyenne » lors du 2^e Forum de l'Heure Civique Charentaise-Maritime qui s'est tenu à Pont l'Abbé d'Arnoult le mercredi 11 juin 2025.

1-PERSONNEL : SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

12.06.2025.01

Le poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (ST1) est vacant (départ à la retraite). Suite à une réorganisation des services, il a été remplacé par un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet (ST8) au 1^{er} septembre 2024. Un agent y a été nommé stagiaire.

Le Comité Social Territorial réuni le 26 novembre 2024, a émis un avis favorable à la suppression de ce poste.

Mme le Maire, considérant ces éléments, propose donc la suppression au 1^{er} juillet 2025 du poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (ST1 au tableau des effectifs)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la suppression du poste précité, au 1^{er} juillet 2025. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Vote du conseil : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

2-PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS

12.06.2025.02

Suite à la suppression du poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (ST1), par délibération du 12 juin 2025, le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs qui s'établira ainsi au 1^{er} juillet 2025 :

Grade ou emploi		Catégorie	Effectif	Service	Temps de travail
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	SA1	B	1	Secrétariat	35h00/semaine
Agent administratif territorial	SA2	C	1	Secrétariat	16h00/semaine
SECTEUR TECHNIQUE					
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	ST4	C	1	Voirie	16h00/semaine
Adjoint technique territorial	ST5	C	1	Garderie-entretien locaux	10h00/semaine

Adjoint technique territorial	ST7	C	1	Cantine-garderie-entretien locaux	30h10mn/semaine
Adjoint technique territorial	ST8	C	1	Cantine	25h30mn/semaine

Vote du conseil : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

3-PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

12.06.2025.03

Madame le Maire, considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité du bon fonctionnement des services techniques :

- propose aux membres du Conseil Municipal, de créer, au titre de l'article L332-23,1° du code général de la fonction publique (accroissement temporaire d'activité), à compter du 07 juillet 2025 jusqu'au 31 août 2025, un emploi non permanent, à temps complet, sur le grade d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi non permanent, d'adjoint technique territorial, à temps complet, du 07 juillet au 31 août 2025

---Temps de travail :

-du 07 juillet au 17 août : 4h00/sem

-du 18 août au 31 août : 2h30/sem + 10h00 de ménage scolaire (sur les 2 semaines)

---Services techniques : entretien des locaux communaux et scolaires

---Rémunération : 1er échelon du grade d'adjoint technique - rémunération à minima IM 366

(Décret 2023-519 du 28 juin 2023)

---Heures complémentaires et frais de déplacement si nécessités de service.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Vote du conseil : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

4-FINANCES : DECISION MODIFICATIVE

12.06.2025.04

Le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1 au budget 2025 afin d'ajuster les crédits budgétaires

Objet de la dépense	Article	montant	Article/ programme	montant
Virement section investissement	65888	-620.00	023	620.00
Extincteurs	021	620.00	21568.79	620.00

Vote du conseil : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Mme OGER Isabelle est arrivée en cours de séance (19h54) et a participé au vote des délibérations suivantes avec pouvoir de M. Gallet Jean-Michel.

5-FINANCES : SUBVENTIONS COMMUNALES

12.06.2025.05

Le Conseil vote la subvention suivante :

----- Association Mélodie Turquoise 500.00 €

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

6-CONVENTION POUR LA PLANTATION DE HAIES SUR LA COMMUNE

12.06.2025.06

Madame le Maire présente au Conseil la convention proposée par le Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA) pour la plantation de haies, le long d'un chemin communal situé aux Guillons.

Les parcelles concernées sont:

- chemin communal situé entre les parcelles ZO 18-19-20 et ZO 25-26-27-28-29.

Ces parcelles sont riveraines du cours d'eau de l'Arnoult.

Les travaux prévus consistent dans l'installation de haies estimées à 105 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur, soit environ 126 plants. Les travaux de plantation, de restauration et d'entretien seront suivis par le SMCA ou un maître d'oeuvre mandaté spécifiquement afin de correspondre aux préconisations techniques définies par le SMCA.

Les travaux réalisés par le SMCA au profit de la commune, ainsi que l'entretien des plantations (nettoyage et arrosage) durant 3 ans, sont consentis à titre gracieux.

En cas de destruction partielle ou totale des plantations pendant la durée de la présente convention, le partenaire sera dans l'obligation de verser une indemnité forfaitaire de 150€/mètre linéaire détruit au SMCA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

--valide le programme de plantation proposé par la SMCA

--autorise Madame le Maire à signer ladite convention).

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

7-DELIBERATION DONNANT AU MAIRE DELEGATION POUR LE CHOIX D'UN AVOCAT

12.06.2025.07

La Mairie a été sollicitée par Me Alice Grezillier, avocate, représentant M. François Crespin. Elle sollicite la commune pour une rectification d'erreur matérielle de la carte communale

La responsable du Service Urbanisme a fait savoir que dans ce cas présent, il n'est pas question "d'erreur matérielle".

Madame le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de recourir à un avocat afin de pouvoir donner une réponse appropriée à la demande.

Après délibération, le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire afin de rechercher un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans ce dossier.

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe le Conseil de l'attribution de la DETR 2025 pour le parc de la Mairie : taux 20% soit 6 833.33 €

Deux plans sur le projet du parc paysager ont été présentés par le prestataire. Le devis devrait être signé, avec possibilité de modification pour le choix final. La présentation du projet sera faite en septembre lors d'une réunion publique.

Madame le Maire présente le projet « aisance aquatique » pour les élèves de CP-CE1. Le Conseil Municipal y est favorable. L'organisation est à prévoir.

La tondeuse auto-portée présente des problèmes récurrents. A voir avec les Ets Tardy pour un suivi de garantie.

Personnel : horaires d'été pour les agents techniques (espaces verts) : embauche à 7h30 jusqu'à la fin du mois de juin sans changer le nombre d'heures de travail hebdomadaire.

A voir pour un avenant au contrat à partir du 1er juillet pour une annualisation avec des horaires d'été (39h00) et d'hiver (31h00).

Fête de la Vallée de l'Arnoult : elle aura lieu le dimanche 28 septembre 2025. Même parcours que l'année dernière mais avec une amplitude horaire plus grande, avec des pôles de dégustations sur le trajet et marché de producteurs.

Date de visio pour l'épicerie participative : à prévoir et commencer un nettoyage des locaux.

Concours « ma commune mon paysage » (date limite 13 juin) : trop tard pour cette année.

Dossier Mme Augizeau : courrier reçu d'un avocat pour demander un financement à moitié d'un bornage de la parcelle B890. Le Conseil ne souhaite pas participer financièrement au bornage.

Cours de yoga : avis favorable du Conseil pour des cours de yoga dans la salle polyvalente le lundi de 19h00 à 20h15 animés par Mme Nathalie Mathé. La salle sera mise à disposition gratuitement (séance à 10 €, avec 4 personnes minimum).

Le tirage au sort des jurés d'assises aura lieu le samedi 14 juin à la Mairie de Saint Porchaire. M. Brun Xavier y sera présent.

Animations cet été à Saint Sulpice d'Arnoult :	04 juillet	théâtre
	27 juillet	soirée jazz
	30 août	concert Suzan Rigvava-Dumas

A l'automne : -- 5 octobre : Marche Rose
-- 9 novembre : concert de jazz

La séance est levée à 22h48